

Le plan d'affectation de la zone d'activités de la Veyre-Derrey entre en force : une étape majeure pour l'avenir économique de la Riviera

11 juin 2026



Plan d'Affectation du futur Parc d'Activité de la Veyre-Derrey

La Riviera franchit une étape déterminante pour son développement économique avec la validation définitive du plan d'affectation de la Veyre-Derrey à Saint-Légier. Ce futur parc d'activités offrira aux entreprises régionales de nouvelles perspectives de développement local, tout en contribuant au maintien des emplois sur le territoire et à la création de nouvelles activités.

Après plus de dix années de travail, le projet de parc d'activités de la Veyre-Derrey à Saint-Légier a franchi une étape décisive. À l'issue du délai légal, aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal cantonal rendu il y a un peu plus d'un mois, lequel rejetait l'ensemble des griefs formulés par les opposants.

Le plan d'affectation est désormais définitivement entré en force.

Cette décision marque une avancée majeure pour la Riviera vaudoise. Elle permet enfin à la région de disposer d'un nouveau potentiel foncier destiné au développement d'activités économiques, répondant ainsi à un besoin identifié de longue date par les entreprises régionales et les collectivités publiques.

Porté conjointement par la Commune de Blonay – Saint-Légier, les propriétaires fonciers — notamment la Ville de Vevey —, le Canton de Vaud et Promove, le projet de la Veyre-Derrey constitue l'un des dossiers stratégiques les plus importants de ces dernières années en matière de développement économique régional.

Dans un contexte de raréfaction du foncier économique et de fortes contraintes territoriales, ce futur parc d'activités représente une opportunité essentielle pour permettre aux entreprises régionales de se développer localement, maintenir des emplois sur le territoire, et favoriser la création de nouvelles activités à forte valeur ajoutée. Pour rappel, le potentiel du site est de 500 à 700 emplois à terme.

Le projet s'inscrit pleinement dans les orientations validées collectivement par les communes de la région, notamment au travers de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), adoptée récemment à l'unanimité des communes. Celle-ci vise notamment à préserver des surfaces dédiées aux activités productives et créatrices d'emplois, dans une logique de développement territorial équilibré et durable.

Au-delà du seul site de la Veyre-Derrey, cette entrée en force constitue également un signal fort pour l'avenir économique de la Riviera. Elle démontre la capacité des acteurs publics et privés à porter, dans la durée, des projets complexes et structurants répondant aux enjeux concrets du territoire.

Les partenaires du projet vont désormais pouvoir poursuivre les travaux opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du futur parc d'activités.

Stéphane Pommaz - Président de Promove :

« Après plus de dix ans de travail, cette étape représente évidemment une satisfaction importante. La Riviera dispose enfin d'une nouvelle réserve stratégique de terrain pour accueillir des entreprises, créer des emplois localement et répondre aux besoins du tissu économique régional. »